

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-75

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Cession et achat  
à NOREVIE  
(Carnoy)

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

**Résultat du vote**

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu la délibération n°2023-100 du 21 décembre 2023 portant sur l'intégration dans le domaine public communal de parcelles de NOREVIE dans la zone du Carnoy pour un linéaire de voirie de 594,70 ml,

Considérant la nécessité d'ajouter à cette rétrocession :

- l'intégration dans le domaine public communal d'une voie, d'un chemin piétonnier et d'un espace vert pour un linéaire de voirie de 4,45 ml (parcelles A n° 3160-3162)
- la rétrocession à NOREVIE d'un bâti (parcelle A n° 3161)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE**

- l'intégration à titre gratuit dans le domaine public communal des parcelles A n° 3160- 3162 pour un linéaire de voirie de 4,45 ml
- la rétrocession à titre gratuit à NOREVIE de la parcelle A n° 3161

Publiée le  
**14 OCT 2024**  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-76

**OBJET**  
Renouvellement de  
la CTG avec la  
CAF

**Résultat du vote**

**POUR : 28**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

**VILLE D'ORCHIES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

La Convention Territoriale Globale s'analyse comme un outil pertinent destiné à organiser de manière structurée et priorisée l'offre globale de service des Caisses d'Allocations Familiales. Elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et optimise les interventions des différents acteurs.

La CTG constitue donc une démarche complète ayant pour objectifs :

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Fixer un cap commun
- Adapter son action aux besoins du territoire
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

La CTG permet de partager un projet social de territoire sur ces champs d'interventions communs :

- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits

- Inclusion numérique
- Animation de la vie sociale
- Logement
- Handicap

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention, sur une période pluriannuelle, entre la CAF du Nord et les communes du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

La 1<sup>ère</sup> CTG signée en 2020 est arrivée à son terme le 31/12/2023.

A la suite de cette présentation le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Monsieur le Maire propose donc le renouvellement de la Convention Territoriale Globale du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, du 01/01/2024 au 31/12/2028.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents nécessaires.

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-77

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
Subvention au  
Positive Lab

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Résultat du vote

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu l'action depuis trois ans du Positive Lab sur le territoire de la commune, via notamment Eveil Pluriel,

Considérant que cette action a permis à de nombreuses familles orchésiennes de trouver des solutions pour permettre l'accompagnement de leur enfant en situation de handicap,

Vu la formation dans ce cadre des professionnels de la petite enfance et l'enfance, dont les animateurs municipaux,

Vu la participation de cette association à plusieurs événements sur le territoire, par exemple la Nuit du handicap,

Le Conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2024 une subvention de 1 000€ à l'association « We act for kids Positive-Lab »

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-78

**OBJET**  
Subvention à  
l'association  
**NOIR CHARBON**

**Résultat du vote**

**POUR : 28**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact  
Le Maire

**VILLE D'ORCHIES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu l'organisation d'un salon du roman policier par l'association NOIR CHARBON le 7 décembre 2024 au sein de l'académie de musique Jean-Claude CASADESUS,

Vu la politique municipale de développement de la lecture publique, notamment via le projet de nouvelle médiathèque, la Malle, et l'accueil d'une résidence longue de l'association de littérature jeunesse Perluette,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 5 000€ à l'association Noir Charbon pour l'organisation d'un salon du roman policier le 7 décembre 2024 à Orchies

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-79

**OBJET**  
Subvention à la  
compagnie 24

Résultat du vote

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Publiée le  
**14 OCT 2024**  
Certifié exact  
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez à DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX à MICHEL PIQUET, EMILIE PLAISANT à CARINE GAU, ANDRE DARRAS à MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cécil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu l'organisation d'un nouveau spectacle de la compagnie 24, DIABOLERO A L'AUTOMNE, en octobre 2025 au Pacbo,

Vu la politique municipale de développement de l'accès à la culture, en particulier auprès des jeunes,

Considérant que le prix d'un spectacle est de 5 000€,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000€ à la compagnie 24, en contrepartie de la réservation de deux spectacles au bénéfice des enfants du territoire communal

Cette somme sera répartie en deux fois sur les exercices budgétaires 2024 et 2025, soit 5 000€ avant le 31 décembre 2024 et 5 000€ avant le 31 décembre 2025.

Pour extrait conforme,  
Le Maire Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-80

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Aide à la  
destruction des  
nids de frelons  
asiatiques

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

**Résultat du vote**

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu la délibération CC\_2024\_129 de la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) du 27 mai 2024 sur la mise en place d'un dispositif à destination des habitants et des communes pour le remboursement de la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la Pévèle Carembault,

Considérant que le nouveau dispositif de la CCPC rembourse seulement une partie de la facture à hauteur de 75% de la facture, dans la limite de 175€ TTC,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

**DECIDE** de compléter le dispositif de soutien de la CCPC par un remboursement de 25% de la facture, dans la limite d'une facture de 175€ TTC, sous réserve d'avoir fait appel à l'un des prestataires référencés par la CCPC

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-81

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Modification du  
tableau des  
effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

**Résultat du vote**

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu le recrutement d'un chargé de médiation numérique pour la médiathèque,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2024 en ajoutant un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

Publiée le

**14 OCT 2024**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-82

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Ouverture de  
crédits

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

**Résultat du vote**

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu l'achat d'une parcelle rue des Platanes,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

**DECIDE** l'ouverture de crédit suivante :

Dépenses d'investissement

- Chapitre 041 article 2111 (ordre) S/F 01 + 350€

Recettes d'investissement

- Chapitre 041 article 1328 (ordre) S/F 01 + 350€

Publiée le

4 OCT 2024

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-83

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Demande de  
subvention à la  
Région Hauts-de-  
France pour la  
signalisation des  
arrêts de bus

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

**Résultat du vote**

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu le dispositif régional d'aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêt du réseau interurbain régional des Hauts-de-France subventionnant les communes à hauteur de 80% du coût total HT des travaux et des équipements éligibles, plafonné à 1 000€ par point d'arrêt,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 6 571,93€ HT pour 9 points d'arrêt à refaire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Autorise M. le maire à demander une subvention à la Région Hauts-de-France de 5 257,54€

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-84

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Demande de  
subvention au  
titre des amendes  
de police

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

**Résultat du vote**

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu la délibération 2024-39 du 28 mars 2024 sollicitant une subvention de 30 000€ auprès du Département du Nord au titre de la répartition des ASRDA (Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération) pour le projet de sécurisation de l'intersection des rues Jules Rieu et Jean Lagache,

Considérant que, de très nombreux projets ayant été déposés au titre de l'ASRDA, le Département du Nord a décidé de basculer des dossiers de l'ASRDA vers l'AMP (Amendes de Police),

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

Autorise M. le maire à demander une subvention auprès du Département du Nord au titre de l'AMP à la place de l'ASRDA pour l'installation de feux tricolores RD 938

Publiée le

**14 OCT 2024**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-85

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Demande de  
subvention à la  
Région Hauts-de-  
France pour un  
hommage au  
général de Gaulle

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

**Résultat du vote**

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu le dispositif régional « Devoir de mémoire » en faveur des Monuments aux morts des Hauts-de-France (MONU),

Vu le projet municipal de création d'un buste en hommage au général de Gaulle, qui sera implanté à côté de l'hôtel de ville, place du général de Gaulle,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de création d'un buste en hommage au général de Gaulle d'un coût de 9 841,25€ HT

**AUTORISE** M. le maire à demander une subvention de 4 920,63€ dans le cadre du dispositif régional « Devoir de mémoire »

Publiée le

**14 OCT 2024**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-72

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Motion pour la  
protection de la  
filière de la  
chicorée

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

**Résultat du vote**

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu l'importance de la filière de la chicorée pour la Région Hauts-de-France et en particulier pour l'entreprise LEROUX,

Vu l'interdiction d'un produit endiguant les chénopodes, le Bonalan, au printemps 2025,

Considérant que, ce produit n'ayant actuellement pas d'alternative, son interdiction met en danger la filière française de la chicorée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE une motion pour la protection de la filière de la chicorée

Publiée le  
**11 OCT 2024**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-73

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Dénomination de  
la zone de gestion  
différenciée

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

**Résultat du vote**

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Autrefois, et jusqu'en 1880, après s'être rassemblés devant la cathédrale de Tournai, les pèlerins belges et allemands se rendant au Mont Saint-Michel empruntaient les routes contournant Orchies en direction de Douai.

Il existait d'ailleurs à l'époque un sentier des Miclèwes, nom des pèlerins qui se rendent au Mont Saint-Michel en patois orchésien.

Considérant qu'à l'entrée de la zone de gestion différenciée, rue du Petit Camp, on peut encore voir des vestiges de ce chemin pavé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

DECIDE de donner le nom de « Sentier des Miclèwes » à la zone de gestion différenciée

Publiée le

11 OCT 2024  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2024-74

**OBJET**  
Vente de  
logements par  
SIA HABITAT

**Résultat du vote**

**POUR : 27**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 1**

Publiée le

**1 OCT 2024**  
Certifié exact  
Le Maire

**VILLE D'ORCHIES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu la demande d'autorisation de SIA HABITAT de vente de 30 logements au sein de la résidence La Faiencerie,

Considérant que l'aliénation sollicitée ne réduit pas de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux existant sur le territoire de la commune,

Considérant que ce dispositif permet d'encourager l'accession sociale tout en permettant aux bailleurs sociaux de lancer la rénovation ou la construction de nouveaux logements,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APPROUVE la vente par SIA HABITAT de 30 logements au sein de la résidence La Faiencerie

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART